

Conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017

Etaient présents :

- Pour les parents d'élèves : Mmes Giacalone, Blitot, Busi, Allegre-Tournois, Dugied, Monteiro et Buttazzoni
- Pour l'Education nationale :

Mme Perrey (directrice), Mmes Terrier, Pawelczyk, Coqueugniot Diehl et Perrin, M. Largy.

Etaient excusés :

- Pour l'Education nationale : M. Morin, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Pour la Mairie d'Auxonne : Mme Lassagne, Adjointe aux affaires scolaires, Mme Engelhard, Adjointe à la jeunesse et au sport

1. Installation et présentation des nouveaux membres du conseil.

Accueil des participants, un tour de table permet de se présenter.

Résultats des élections : 62 % de votants. Les 7 parents se présentant sur une seule liste sont élus. (7 titulaires)

Mme Perrey rappelle que le Conseil d'école est consultatif mais, sur proposition du directeur, il a un droit de vote en ce qui concerne l'organisation de l'école, comme par exemple le règlement intérieur ou l'organisation de la semaine scolaire.

Il a un avis à donner en ce qui concerne le projet d'école ou ses avenants, l'intégration des enfants en situation de handicap, l'hygiène et la sécurité, etc.

Les Parents élus sont des porte-parole et des médiateurs. Ils informent les parents d'élèves des décisions prises en conseil d'école. Mais ils ont également devoir de discrétion et de confidentialité quant à des problèmes particuliers. Ils représentent la communauté des Parents dans son ensemble et s'attachent à s'intéresser à tous les élèves de l'école.

Les questions se rapportant à une classe, à un choix d'enseignant ou à un élève en particulier ne sont pas traitées en Conseil d'école.

La Communauté de Communes ne sera plus systématiquement représentée au Conseil d'école du fait du retour à 4 jours. Des informations concernant ces services continueront à être transmises.

2. Règlement intérieur de l'école

Le règlement était joint à l'invitation. Une modification est apportée au niveau des horaires suite au retour à la semaine de 4 jours.

Il est approuvé.

3. Effectifs et organisation pédagogique

A la rentrée, nous avons constaté un effectif de 164 élèves, répartis sur 7 classes :

CP (Mme TERRIER)	CP CE1 (Mme COQUEUGNIOT)	CE1 CE2 (Mme PAWELCZYK)	CE2 (Mme PERREY)	CE2/CM1 (M. LARGY)	CM1/CM2 (Mme DIEHL)	CM1/CM2 (Mme PERRIN)
23	20	23	25	24	24	25

Totaux par niveau :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL :
Novembre 2017	32	27	38	43	24	164
Prévisions 2018-2019	28	32	27	38	43	168

Mme Perrey bénéficie d'un jour par semaine (le jeudi) pour la direction et est déchargée par Madame Pignet. (en congé maternité)

RASED : Un R.A.S.E.D. est un Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Cette structure est placée sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription. Il intervient dans les écoles maternelles et élémentaires auprès des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au milieu scolaire. Il travaille auprès des enseignants, des parents et de tout partenaire intervenant auprès de l'enfant.

A tout moment, à la demande des enseignants, en concertation avec les parents, Mme Girard enseignante spécialisée peut intervenir auprès des élèves.

Mme Lottier, psychologue scolaire peut être contactée par l'intermédiaire des enseignants ou directement par les parents.

Les coordonnées du RASED sont affichées.

Accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers :

M. Ropiteaux, enseignant référent pour la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers est domicilié au collège d'Auxonne. A l'école 1 Auxiliaire de Vie Scolaire accompagne un élève sur la moitié du temps scolaire.

ELCO : Cette année, un groupe d'enseignement du portugais a été ouvert à Auxonne dans le cadre des ELCO (Enseignement de la Langue et Culture d'Origine). Les familles qui avaient préinscrit leur enfant l'année dernière ont été averties.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles ont lieu de 16h30 à 17h30. Les jours sont fonction des enseignants. Ces activités sont proposées aux familles qui donnent ou non leur accord pour que leur enfant participe.

Mission service civique : il n'y a pas de candidats. Il est encore possible de postuler.

4. Evaluations et livret scolaire

Evaluations début CP. Evaluations début CE2. Evaluation de lecture début CE1. Résultats communiqués aux familles.

Livret scolaire unique (version papier) sera transmis aux familles fin janvier et fin juin.

Les enseignants contactent individuellement les parents qu'il s'avère nécessaire de rencontrer avant la transmission du livret pour évoquer les difficultés, faire le point sur les aides mises en place pour aider chaque élève à progresser.

5. Les moyens alloués

La somme allouée annuellement par enfant par la municipalité est de 35 euros. Cette somme permet d'acheter le matériel pour l'année pour les classes (cahiers, fichiers) et pour l'école (papier, enveloppes, photocopies, etc). La municipalité attribue également une subvention éveil de 4 euros par enfant et par an, ainsi qu'une subvention de 5 euros par élève pour les sorties.

L'équipe enseignante remercie la municipalité qui a versé 2720 € de subventions au total l'année scolaire dernière.

Les enseignants remercient la municipalité pour les achats conséquents faits pour le nouveau matériel informatique. Une classe mobile avec 15 ordinateurs portables et 30 casques a été livrée l'an dernier. Cette année, une nouvelle classe mobile ainsi qu'un Tableau Blanc Interactif ont été achetés. Le TBI est installé dans la classe de Mme Perrin.

6. Santé à l'école

Les PAI ont été renouvelés en septembre avec le Médecin scolaire.

Les enseignants ne peuvent soigner que les blessures légères avec un désinfectant. La famille est prévenue si une blessure nécessite une consultation médicale.

7. Sécurité à l'école

Pour des raisons de sécurité, la grille arrière de l'école est en permanence fermée. Les personnes sont invitées à sonner à l'interphone côté rue de Chevigny.

Les consignes de sécurité sont affichées à l'entrée de l'école.

On demande aux parents de ne pas s'attarder devant la grille pour éviter les attroupements. Un adulte est présent à la grille.

Les mesures de sécurité ne remettent pas en cause les sorties.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté. Document qui définit les conduites à tenir face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de l'école.

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Exercice évacuation incendie du jeudi 21 septembre. Evacuation en 50 secondes. Chaque classe est sortie par sa porte de secours. Les couloirs et les sanitaires ont été vérifiés.

Les classes ses sont retrouvées le long du grillage à l'arrière de l'école. Un fois l'appel fait, nous sommes rentrés.

Exercice attentat-intrusion du jeudi 12 octobre : évacuation moins bruyante que l'année dernière, les gendarmes positionnés rue de Chevigny n'ont pas entendu les classes sortir. Trajet très long vers le point de ralliement, le groupe est exposé sur toute la longueur.

Un nouveau point de ralliement va être recherché pour une distance moins longue.

Il est conseillé de se baisser pour passer derrière les murs, pour passer devant les fenêtres.

Les classes étant prévenues, les élèves avaient leur blouson.

En cas d'attaque réelle, les élèves seraient invités à se sauver et à se cacher.

Au cours de l'année, deux autres exercices incendies et un autre exercice attentat-intrusion (confinement) sont programmés. L'objectif des exercices est d'aboutir à la mise en place de réflexes.

Question des représentants de parents d'élèves : Le PPMS : le nécessaire dans les salles de confinement est-il en bon état? Et pourrait-il être dans des armoires sécurisées, style armoire à pharmacie.

Lors du passage de l'assistante de prévention, il nous a été conseillé de nous confiner dans les classes. Les espaces prévus initialement sont trop petits et doivent juste être repérés comme des cachettes possibles.

Le P.P.M.S. comprend les plans de l'école comportant les indications nécessaires à l'accomplissement des consignes de mise en sûreté. Nous avons accès en permanence à la liste des élèves qui ont un PAI, les numéros d'urgence et adresses des familles, poste radio avec piles, trompette, trousse de premier secours. Du scotch large a été acheté l'an dernier lors de l'organisation de l'exercice tempête. La réserve d'eau est là, certaines bouteilles devront être renouvelée en 2018 car seront périmées.

8. Travaux déjà effectués et à venir

La directrice remercie la municipalité pour les travaux réalisés pendant l'été et pour les diverses réparations courantes effectuées régulièrement.

Pendant l'été les tables de 2 classes ont été restaurées.

Serait-il possible de le prévoir également pour d'autres classes ?

L'installation du TBI dans la classe de Mme Perrin a également demandé des aménagements : achat et installation de tableaux blancs, l'usage des craies étant déconseillé avec le vidéoprojecteur.

En cours :

- installation de la cabine téléphonique (voir projet boîte à livres)
- panneau d'affichage
- point salle du Vannois

Question des représentants de parents d'élèves : -Les travaux du Vannois semblent être arrêtés, pourquoi?

Travaux à prévoir : liste transmise aux services techniques :

Chaises qui grincent dans la classe de Mme Diehl

Des ampoules à remplacer dans la classe de Mme Terrier

Des rideaux qui coïncent dans les classes de Mme Terrier et Mme Pawelczyk

9. Cantine et périscolaire / bus

Cantine / périscolaire

Ces services sont gérés par la Communauté de Communes et les élèves sont sous sa responsabilité jusqu'à 8h35, de 12h à 13h35 et à 16h30. Les modifications doivent être signalées à la Communauté de Communes.

La cantine est située au Château. L'allongement de la pause méridienne d'un quart d'heure permet aux élèves de revenir bien à l'heure et de profiter d'un temps d'accueil pour se détendre avant de reprendre la classe.

Remarque des représentants de parents d'élèves : Point positif à la cantine, les menus sont meilleurs.

Utilisation des locaux : le périscolaire dispose d'une salle située à l'extrémité de l'école.

Charte de la vie collective et citoyenne : rédigée lors d'un travail conjoint Education nationale / Communauté de communes. Rappelle les règles de vie collectives communes à l'école et aux temps périscolaires. Affichée dans l'école et au périscolaire.

Informations : le portail familles sera disponible pour consultation courant novembre/décembre. Les inscriptions pourront être faites en ligne à partir de janvier. Les familles vont recevoir un livret d'utilisation ainsi que leurs identifiants par mail.

Les menus des repas et des goûters sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes. Les enfants mangeront au Caveau toute l'année.

Une porte-ouverte du périscolaire a été organisée le 11 septembre sur le temps d'accueil du soir. Aucun participant. Un échange sous une autre forme sera proposé.

Les représentants de parents : tous les parents n'ont pas eu accès à l'information en amont. La date de retour du dossier d'inscription (non indiquée ?) a créé des difficultés.

Bus

Ce service est géré par la municipalité.

Nous ne disposons pas à l'école de la liste des enfants prenant le bus. Il vaut mieux prévenir les enseignants (surtout chez les petits) en cas de changements.

De nombreux retards sont notés. Les élèves arrivent toujours après la sonnerie.

10. Projet d'école et actions prévues

Projet d'école 2016 2019

3 priorités ont été définies suite au bilan du précédent projet d'école :

- Elaboration du parcours citoyen : **Actions** : Aménagements de la cour, débats-philo, Elections au Conseil Municipal des jeunes. Refuge LPO.

- Organisation du temps et de l'espace scolaires : **Actions** : tutorats CM2/CP, fête de la lecture, productions d'écrit communes, liaisons entre les cycles, adaptation pédagogique, aménagement des temps de récréations.

- Enrichissement culturel : **Actions** : rencontre avec un auteur, BCD ou bibliothèque municipale, comédie musicale, danses folk, concerts, sorties dans les musées, découverte du patrimoine local, ateliers d'activités plastiques, journée anglaise dans l'école, projet astronomie, projet sciences autour d'élevages, programmation de robots

Actions prévues :

Hygiène : classes de CP et CP/CE1. Travail avec l'infirmière scolaire sur le thème de l'hygiène. Ateliers le 16 novembre (fabrication de savon, le bain, etc...)

Fête de la lecture le jeudi 19 octobre entre les élèves de CP et de CM2 s'est bien passée. Les CM2 ont lu un album aux CP. En juin, les CP liront à leur tour.

Boîte à livres : installation d'une ancienne cabine téléphonique dans la cour pour la transformer en boîte à livres. Travail sur la décoration de la cabine et sur la rédaction du règlement.

Projet Street Art : Classes de Mme Perrin et Mme Diehl

Sortie au musée du Street Art dans le Jura au mois de septembre. Travail de recherche pour décorer le transformateur électrique situé rue des Epenottes. Inauguration

Conseil municipal des jeunes : à partir du CE2. Deux élèves par section seront élus. Le règlement de ces élections a été remis à chaque élève de CE2 CM1 CM2.

Bibliothèque municipale : nous bénéficions d'un créneau par mois pour aller à la Bibliothèque municipale, ainsi que d'un bus financé par la municipalité pour nous y rendre. Les créneaux sont répartis entre les classes en fonction des projets de l'année.

La biodiversité dans la cour de l'école : Classes de Mme Terrier, Mme Coqueugniot, Mme Pawelczyk, Mme Perrey et M. Largy, avec l'aide du Centre départemental de Ressources en Sciences et les conseillers pédagogiques de circonscription.

Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui associe les arts, l'anglais et les sciences. La finalité est la construction d'un hôtel à insectes. Une restitution aux familles est prévue sous forme d'une exposition des travaux et d'une inauguration du jardin.

Création musicale : Chaque classe travaillera sur la thématique de la création de chanson. Le thème choisi sera en relation avec les projets des classes (projet sciences sur le thème des insectes, projet art visuels sur le thème du street art). Le projet est conduit avec l'aide de Adélaïde Raimondi, musicienne intervenante. 90 heures d'accompagnement des classes sont prévues sur l'année. Un CD sera enregistré en studio avec l'accompagnement de l'école de musique.

Il s'agit d'un projet CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), financé à 50% par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Val de Saône Vingeanne (autrement dit le regroupement des Communautés de Communes Auxonne Pontailier Val-de-Saône et Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois) et à 50% par la DRAC Bourgogne Franche Comté. Le budget alloué au titre du CLEA est de 6 300 €.

Une restitution aux familles est prévue, la forme reste à définir.

Spectacle Noël du CP au CE2 : 22 décembre.

Classe verte pour les élèves de CE1 (des deux classes) : les 8, 9 et 10 mars

Séjour à la ferme d'Aulot.

Une tombola pour réduire le coût pour les familles. (coût du bus)

Danses traditionnelles et bal : classes de Mme Terrier, Mme Coqueugniot, Mme Pawelczyk et Mme Perrey en période 3. Bal en mars.

Sécurité routière CM2 Première Education à la Route : en janvier

Permis piéton CE2

Plusieurs intervention de l'infirmière scolaire en cycle 3 : concentration / écoute, braingym, le sommeil.

11. Coopérative scolaire

Au 1^{er} septembre, la coopérative disposait de 3873 euros. Des dépenses ont été effectuées adhésions et assurance auprès de l'OCCE (356€), bus sortie au Musée du Street Art (240€), Musée du Street Art (168€). Des cotisations ont été encaissées (1067€ à ce jour).

12. Questions diverses : sous réserve de communication préalable à Mme Perrey.

Question des représentants de parents d'élèves : nous aimerions une fête de fin d'année, pourrions-nous étudier le sujet?

Compte-tenu du nombre de projets dans lesquels l'équipe enseignante est engagée, il n'est pas envisageable de travailler en parallèle à la préparation d'une kermesse.

Mme Perrey rappelle que lors de ce genre de manifestations, le manque de volontaires pour aider se fait toujours ressentir, qu'une kermesse ne se limite pas à la journée de kermesse proprement dite mais implique une préparation et une organisation logistique en amont.

D'un point de vue pédagogique, le traditionnel spectacle a peu d'intérêt, d'autant plus que la présence des élèves à la kermesse n'est pas assurée et cela désorganise la présentation.

De plus les mesures de sécurité n'ont pour l'instant pas remis en cause l'organisation de ces fêtes dans les écoles mais la responsabilité des directeurs est d'autant plus engagée.

Les parents, s'ils sont assez nombreux, sont invités à se regrouper en association de parents d'élèves, l'association pouvant être organisatrice de l'événement. Une information aux familles dans ce sens peut passer par les cahiers de liaison.

Question des représentants de parents d'élèves : Est-ce que tout va bien dans les classes de CM? L'ambiance? le comportement des élèves?

Les élèves de CM1 ont été répartis sur 3 classes pour permettre des séparations. Beaucoup moins de violence. Des attitudes d'élèves.

De nombreuses incivilités (violences verbales, irrespect à vélo, coups) sont régulièrement signalées dans le chemin à la sortie de l'école.

De nombreuses voitures s'arrêtent pour poser les enfants au bout du chemin. Les représentants de parents vont faire un courrier pour demander une présence accrue de la police municipale.

Les questions suivantes sont transmises à Mme Lassagne :

Les travaux du Vannois semblent être arrêtés, pourquoi?

La sécurisation des trottoirs: surtout à l'angle de la rue de Chevigny et du Polygone, 1 passage piéton serait-il envisageable? Le panneau qui annonce notre école rue de Chevigny est caché par des végétaux. Pourrions-nous avoir un panneau lumineux?

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'école est clos à 20h.